

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020 - 09**

**Nombres de conseillers**

En exercice	11
Présents	11
Votants	11
Absents	0
Exclus	0
Procuration	0

**Date de la convocation**

30 janvier 2019

**Date de l'affichage**

30 janvier 2019

**DE LA COMMUNE DE CRAS**

Séance du dix février,  
L'an deux mil vingt, à **20heures 00.**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Madame Nicole DI MARIA, Maire.

**Etaient présents :** DI MARIA Nicole – WATRE Didier – MARTOIA Guido – CHEVAL Bénédicte – VEYRET Gérard – CHARRIN Andrée – CROS Geneviève – DELACOUR Jean-Marie – DEPLANTES Françoise – GUILLERME Sandra – MATT Alexandre.

**Etaient représentés :**

**Absent(s) excusé(s) :**

**A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s).** DEPLANTES Françoise

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal la décision du Rectorat de Grenoble de fermer des classes de SEGPA au collège Le Vergeron à MOIRANS.

**OBJET :**

Sachant que les classes de SEGPA permettent un accompagnement adapté aux élèves en difficultés scolaires, il est possible de vérifier le bien-fondé de cette filière. Les effectifs sont complets et les taux de réussite excellents puisque depuis 2 ans, 100 % des élèves scolarisés à MOIRANS ont obtenu leur DNB PRO et leur 1<sup>er</sup> vœu d'orientation.

Cette annonce de fermeture n'est pas acceptable. En effet, il n'y a pas de solution de repli pour les enfants de notre secteur de collège, compte-tenu du fait qu'il n'existe pas de moyen de transport pour acheminer les enfants issus de nos communes vers les classes de SEGPA de RIVES ou COUBLEVIE. Les enfants concernés ne pourront donc plus bénéficier d'un enseignement adapté proche de leur domicile.

Après information, le conseil municipal décide de s'opposer unanimement à cette mesure incompréhensible et sollicite le Rectorat pour un retrait de la dite mesure.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre.

A Cras le 10 février 2020

Le Maire,  
Nicole DI MARIA



Acte rendu exécutoire après le  
dépôt en Préfecture de Grenoble  
le  
Et publication ou notification du